

Inscription aux épreuves 2024 en vue de l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue

1. Les épreuves en vue de l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue auront lieu :

– Epreuve N° 1 Entretien Liturgique (avec un prêtre du diocèse) :

- **En Septembre 2024**

– Epreuve N°2 « Accompagnement et l'improvisation » et Epreuve N°3 Œuvres imposées :

- **En Octobre 2024.**

La liste des œuvres imposées sera communiquée aux candidats au plus tard le 29 juin 2024

Chaque épreuve est obligatoire et éliminatoire. L'attention des candidats est attirée sur l'importance de l'épreuve N°2. Chaque candidat, invité à accompagner des chants en français et en grégorien, doit également apporter la démonstration de ses réelles aptitudes à l'improvisation.

Chaque candidat aura la possibilité de répéter sur l'orgue selon un calendrier établi (jour, horaire) pour une durée :

– de 30 minutes pour l'épreuve N°2

– d'une heure quarante-cinq minutes pour l'épreuve N°3.

(Le nom de la paroisse où se dérouleront les épreuves N° 2 & 3, sera communiqué ultérieurement).

2. Les personnes, ayant les aptitudes requises, peuvent se porter candidates à l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue jusqu'au 15 juin 2024 inclus par courriel à l'adresse suivante : mtabary@diocese-paris.net.

Un dossier de candidature, à renvoyer au plus tard le 25 juin 2024, leur sera transmis. Toute information, non conforme à la vérité sur les diplômes obtenus, donnera lieu à une élimination aux épreuves 2024.

Le nombre des candidats pour l'examen 2024 est limité à 10.

Michel TABARY
Président de la Commission des Orgues
et de la carte professionnelle

-